



Conseil communal  
de Gimel  
Bureau électoral

## Élection du Syndic/de la Syndique Législature 2021-2026

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- Que seule la liste d'entente comprenant, le nom d'un seul candidat, a été déposée au Greffe municipal dans les délais légaux, soit le mardi 6 avril 2021 à 12h00.
- Que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP).

### PROCLAME

**Monsieur Philippe Rezzonico**, né le 9 avril 1957, originaire de Chiasso/TI, domicilié à la Rue Billard 16 à 1188 Gimel, **élu tacitement Syndic** pour la législature **2021-2026**.

En application de l'arrêté de convocation du Conseil d'État du Canton de Vaud, le Bureau électoral demande l'annulation du scrutin populaire prévu le dimanche 25 avril 2021, pour l'élection du Syndic/de la Syndique.

Gimel, le 6 avril 2021

Pour le Bureau électoral

Le Président du Conseil communal

Le Secrétaire du Conseil communal

Éric Marchese



Florian Magnin